



COMITE CONSULTATIF
Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors

Mardi 04 juillet 2017
Saint-Agnan-en-Vercors

Compte-rendu

PRESENCES : 23 votants avec les pouvoirs

Patrice BOUZILLARD, Sous-préfet de Die

Agnès TREGRET, Elue Référente Réserve naturelle des Hauts plateaux du Vercors

1er collège:		
Représentants des collectivités locales et des usagers	Présent	Absent
Conseil Régional Rhône-alpes		x
Conseil départemental de la Drôme		x
Conseil départemental de l'Isère		x
Commune de La Chapelle-en-Vercors - Allier Gérard	x	
Commune de Châtillon-en-Diois - Bernard Ravet	x	
Commune de Laval d'Aix - Yalopoulos Dominique		x
Commune de Romeyer -		x
Commune de Saint Agnan-en-Vercors -		x
Commune de Treschenu-Creyers -		x
Commune de Corrençon-en-Vercors -		x
Commune de Saint Andéol -		x
Commune de Gresse-en-Vercors -		x
Commune de Saint Michel-les-Portes -		x
Commune de Chichilianne - Jay Michel		x
Commune de Saint Martin-de-Clelles		x
Association des éleveurs Ovins Transhumants des Hauts Plateaux du Vercors		x
Fédération Régional des Chasseurs - Dufresne J.L	x	
Association des Accompagnateurs en moyenne montagne-		x
ADEM / FAI - Dominique Narboux	x	
Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc - JL Sauze	x	
Association pour la Chasse et la Faune sauvage des HPV - Alain Claret	x	
F.F.R.P. Drôme et la F.R.I. - Alain Barbaro	x	
Fédération des Clubs Alpains Français -		x
Association Trans' Vercors - Alain Lecoq	x	
Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement -		x
2ème collège:		
Représentants des administrations et établissements publics	Présent	Absent
Office National des Forêts Drôme-Ardèche - Eric Rousset	x	
DREAL Auvergne Rhône-Alpes - Romain Briet	x	
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale		x

Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes		x
Agence régionale de santé		x
Direction Départementale des Territoires de l'Isère -	pouvoir	
Direction Départementale des Territoire de la Drôme - Carole Ray-Barman	x	
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage		x
Commandant de la Région de la Gendarmerie Sud-Est -	x	
Service Départemental d'Incendie et Secours de la Drôme - D. Lemblé	x	
3ème collège:Représentants des associations de protection de la nature et des personnalités scientifiques qualifiées	Présent	Absent
Président du Conseil Scientifique de la Réserve - François VERON	x	
CNERA - Jacques MICHALLET		x
Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) - Jean-Charles VILLARET		x
IRSTEA - Baptiste NETTIER	Pouvoir	
Muséum de Grenoble - Catherine GAUTHIER		x
Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN) - Bruno VEILLET	x	
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) - Marie Paule de Thiersant	x	
Fédération de Protection de la Nature Rhône-Alpes - JL Chuilon	x	
Association Vercors Nature - Bernard Boutin	x	
Fédération des Amis et Usagers du Parc (FAUP) - Francois Brunsvick	x	
Association Mille Traces - Lucas Weill	x	

Autres personnes présentes	Présent
Parc naturel régional du Vercors - Patrick DELDON	x
Parc naturel régional du Vercors - Benoît BETTON	x
FDC 26 - Rémi GANDY	x
ONCFS - SD 26 - Franck BONI	x
FAUP - jean Paul VIERZON	x
Mairie de la chapelle en Vercors - Bertrand VAUSSENAT	x
LPO 38 - Jean DESCHATRES	x
Délégation Espagnols Val d'Aran	x
Garde de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux - Guillaume RUETSCH	x
Garde de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux - Hervé TOURNIER	x
Parc naturel régional du Vercors - Nadia RONIN	x

Compte rendu validé lors du comité consultatif du 15 novembre 2017

Signature du Sous préfet de die :

Ouverture de la séance par Monsieur Patrice Bouzillard - Sous-Préfet de Die - qui préside ce comité.

Monsieur le Sous Préfet remercie les personnes présentes. Il décline l'ordre du jour puis donne la parole à Madame Agnès Tregret - Elue référente à la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors qui souhaite la bienvenue et excuse le président du Parc Monsieur Jacques Adenot ainsi que Pierre-Eymard Biron - Conservateur de la Réserve.

I / Approbation compte- rendu

- vote du compte rendu du 16 mars 2017-

Le compte rendu a été envoyé à tous les membres du comité consultatif. Monsieur le Sous Préfet, demande si des remarques sont à apporter à ce compte-rendu. Il n'y a pas de remarques des membres du comité.

- Le Comité consultatif approuve le compte rendu à l'unanimité -

II/ Projet réintroduction Gélinoite des bois dans le Val d'Aran

Monsieur le Sous Préfet rappelle que des discussions ont eu lieu le 16 mars dernier lors du dernier comité consultatif, aujourd'hui le comité consultatif doit voter pour ce projet de réintroduction de Gélinoites des Bois dans le Val d'Aran. Il donne la parole à Benoit Betton - Responsable du pôle gestion des Milieux, des Espèces et des Ressources - qui rappelle le contexte et les demandes exprimées par le Ministère auprès du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Le Parc naturel régional du Vercors a mené une démarche de concertation, par de nombreux échanges individuels et des temps de rencontres spécifiques. Le projet a été débattu lors du groupe technique Chasse du 30 juin 2017, puis ce matin une délégation d'espagnols, porteuse du Projet, est venue présenter, entre autre, les objectifs de cette réintroduction. Il était prévu qu'une délégation du Vercors puisse se rendre sur le site du Val d'Aran afin de se rendre compte des volontés locales, mais au vu du calendrier contraint cette visite n'a pu se concrétiser.

- Retour de cette rencontre de la matinée avec les Espagnols -

Benoit Betton - Responsable du pôle Gestion des milieux, des Espèces et des Ressources - remercie la délégation d'espagnols de leur présence et expose le résumé de la matinée.

La présentation ne laisse aucun doute quant à l'engagement des Espagnols pour ce projet, et montre une maîtrise des différents éléments, notamment une bonne analyse des causes de la disparition de l'espèce. Si le milieu naturel est redevenu favorable à la Gélinoite des bois, il reste malgré tout quelques menaces potentielles pour lesquelles un plan d'action a été élaboré.

Les questionnements et inquiétudes exprimés par les représentants des structures, le CNPN, le Conseil scientifique et cette instance, sur la faisabilité du projet, les captures, et la survie de l'espèce, ont trouvé des réponses.

Une inquiétude persiste quant à la population actuelle de gélinoite sur les Hauts Plateaux du Vercors. Lors de la précédente campagne IPPC la population avait été estimée à 500 individus, cette estimation questionne toujours les acteurs locaux.

La condition d'une étude préalable à la capture semble incontournable. Le protocole IPPC est lourd mais il n'est pas remis en question. Une campagne IPPC devra être refaite pour l'hiver 2017/2018.

L'intérêt de mieux connaître la population de gélinoites du massif est essentiel, il est proposé que les experts scientifiques se réunissent pour définir un protocole afin d'améliorer notre connaissance sur cette espèce sur les Hauts Plateaux.

Le planning initial prévoyait des captures sur le site d'Auzet à l'automne 2017. Il semble plus pertinent de réintroduire tous les couples d'oiseaux en même temps pour un taux de réussite plus important. Les captures seront donc effectuées simultanément sur les sites d'Auzet et des Hauts Plateaux du Vercors à l'automne 2018.

La parole est donnée à la délégation Espagnol, qui exprime la volonté forte du Conseil général du Val d'Aran. Ils ont besoin de la collaboration du territoire Français, Le Val d'Aran est une vallée touristique, premier territoire de montagne reconnu Réserve de Biosphère par l'UNESCO, la préservation de l'environnement sur tout ce territoire est leur objectif premier.

Débat des membres du comité consultatif :

Bruno Veillet - représentant du CEN Auvergne Rhône Alpes - rappelle que les réserves exprimées par les membres du comité consultatif ne portaient pas sur le sérieux du projet, mais essentiellement sur l'état des connaissances de la population de gélinottes sur les Hauts Plateaux du Vercors.

Marie Paule De Thiersant - LPO Auvergne Rhône Alpes - confirme qu'il n'y pas de remise en cause du sérieux et des compétences des porteurs du projet du Val d'Aran, mais des réserves quant aux populations locales de gélinottes. Elle souligne que la Gélinotte des bois est présente dans les Alpes du nord et Alpes du sud et que cette espèce est chassée dans trois départements des Alpes du Nord. La population de gélinotte des Alpes du sud est en extension par rapport aux populations des Alpes du nord. Elle souhaite saisir l'opportunité de ce projet pour relancer une étude sur tous les massifs où elle est présente en France et revoir les questions de protocole et de suivi de la population. Il est essentiel que le protocole soit mis en place avant les prochaines captures.

Elle précise que ce projet ne doit pas remettre en cause l'interdiction de chasse à la gélinotte dans le département de la Drôme. Elle propose que la chasse à la gélinotte soit suspendue sur tout le territoire pour une durée de cinq ans, laps de temps nécessaire pour effectuer une étude sur les populations de gélinotte, à l'issue des 5 ans les résultats seront alors partagés et acceptés. Elle questionne quant aux possibilités de financement d'une telle étude.

Monsieur le Sous Préfet - précise qu'aujourd'hui la discussion porte sur les populations des Hauts Plateaux du Vercors, les décisions prises ne pourront concerner que la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors et non un échelon national. Les estimations de la population datent de 2010/2011, il convient aujourd'hui de savoir si cette population s'est maintenue. La Fédération des Chasseurs de la Drôme a joué le jeu en interdisant la chasse sur ce département. L'enjeu est d'avoir une réelle estimation de la population sur les Hauts Plateaux du Vercors aujourd'hui et de mesurer l'impact potentiel de 36 captures en deux sessions. Il rappelle qu'en terme de méthodologie et afin de comparer ce qui est comparable, il conviendra d'utiliser le même protocole qu'en 2010.

Jean-Louis Chuilon - représentant la FRAPNA - va dans le sens des propos de la LPO et se questionne sur les lieux de prélèvements des gélinottes sur les Hauts Plateaux. Il précise qu'à son sens, ce n'est pas le rôle de la Réserve naturelle de fournir des espèces. Si ce projet de réintroduction voit le jour il semble évident que les fédérations des chasseurs solliciteront un plan de Chasse pour cette espèce.

Rémi Gandy - représentant de la Fédération des chasseurs de la Drôme - souligne qu'il n'est pas exclu que la fédération demande un plan de chasse modeste pour la Gélinotte.

Alain Claret - représentant de l'association des Chasseurs des Hauts Plateaux du Vercors - précise qu'avant toutes démarches, il serait souhaitable d'avoir un état des lieux, et il souligne que, d'après les carnets de prélèvement petit gibier tenu par les chasseurs, les prélèvements d'oiseaux sont très faibles.

Bruno Veillet - représentant du CEN Rhône Alpes - précise que si les méthodes de comptage actuelles, sont avérées plus efficaces, il serait dommage de s'en priver.

Monsieur le Sous Préfet précise qu'il entend que la Réserve n'est pas un réservoir pour alimenter un autre territoire, mais si notre population de gélinotte venait à disparaître nous pourrions à notre tour retrouver des gélinottes à partir de la future population du Val d'Aran. C'est donc un projet de pérennisation de l'espèce. Il précise qu'il propose aujourd'hui un vote de principe.

François Véron - Président du conseil scientifique du Parc du Vercors - précise que la population de gélinotte sur le site d'Auzet est de loin la plus importante mais de faible variabilité génétique. Il est surprenant que la population se développe dans des conditions jusqu'à présent considérées comme peu favorables. On observe une densité de 10/12 ind / 100 ha sur le Site d'Auzet, les autres sites présentent une densité de 4/5 ind / 100 ha.

La densité de population sur le site des Hauts Plateaux du Vercors est dans les moyennes mais, au vue d'une population plus importante, il est probable que l'impact du prélèvement soit mieux supporté. Cela mérite une analyse plus fine.

François Brunswick - représentant de la FAUP - questionne quant aux pratiques cynégétiques dans le Val d'Aran.

La délégation Espagnole précise que la Gélinotte des bois est une espèce protégée en Espagne, elle n'est donc pas chassée et elle fait l'objet d'un plan de gestion.

Eric Rousset - représentant ONF - partage les réserves émises et précise que si des captures doivent avoir lieu, il serait pertinent de le faire sur le territoire le plus large possible pour limiter les impacts.

Lucas Weiss - représentant l'association Mille Traces - demande si les captures sont possibles dans la RBI.

François Véron - Président du conseil scientifique du Parc du Vercors - précise qu'en toute rigueur, il n'est pas possible d'effectuer des prélèvements dans la RBI.

Marie Paule de Thiersant - représentante de la LPO Rhône Alpes - prend note qu'aujourd'hui c'est un vote de principe et précise la position de la LPO :

- mettre en œuvre d'une étude sur la population du Vercors selon le protocole 2011 (ou un autre que des chercheurs pourraient préciser) → protocole sur plusieurs années, minimum 5 ans.

- réaliser une étude sociologique

Elle se questionne sur :

- Qui va être opérateur ? Le parc du Vercors sera l'opérateur.

- Qui fera parti du comité de suivi ? Conseil scientifique ?

- Qui financera ?

Olivier Patrimonio - représentant du Ministère de la transition écologique - précise que le projet doit permettre de lancer une étude connaissance sur espèce.

Monsieur le Sous Préfet propose donc aujourd'hui un vote de principe pour la capture de 36 sujets avec les conditions et réserves suivantes :

- réaliser avant la campagne de capture une estimation de la population sur les Hauts Plateaux.

- à partir de cette estimation, un comité consultatif sera réuni avant la période de capture pour exprimer le vote, si la population est en baisse, on sera en capacité de revenir sur notre accord de principe

- le gestionnaire propose un comité de suivi, la méthodologie ainsi que la mise en place de suivi à pas constant pour voir la dynamique de la population, le conseil scientifique proposera des indicateurs

- préciser que les captures s'effectueront hors RBI

Avis du Gestionnaire → Favorable sous conditions.

La Réserve reste inquiète de l'état de santé de la population de gélinotte sur son territoire, mais on connaît aussi le rôle des Réserves naturelles nationales, coeurs de biodiversité, qui peuvent avoir aussi pour objectif de permettre d'enrichir la biodiversité sur d'autres territoires.

Conditions proposées par le gestionnaire :

- Réalisation d'IPPC au printemps 2018, avec les moyens humains de la RN et un appui financier supplémentaire de l'Etat.

- en cas de résultats plus faibles que l'estimation de 2010 : possibilité de revoir notre avis

- étude des conséquences des prélèvements sur l'état de la population à posteriori des captures

Avis du Conseil Scientifique → Réserve selon 2 conditions

→ effectuer une évaluation avant prélèvement et mise en place d'un suivi sur la dynamique de la population de gélinotte

→ travailler sur la dimension sociale

L'avis détaillé du Conseil scientifique a été présenté lors du dernier comité consultatif (cf en Annexe). Les doutes exprimés à l'origine sur la faisabilité du projet ont été levés néanmoins l'avis reste réservé en l'absence d'une nouvelle évaluation du niveau de la population et de la prise en compte de la dimension humaine et sociale (avis des habitants, image du Parc et de la Réserve). Il faut prendre en compte que grâce à la qualité des pratiques de gestion et à la retenue de certains chasseurs, un impact positif sur les populations de gélinotte est notable, en effet, la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors rassemble la 2ème population de Gélinotte des bois en France.

Avis DREAL → Favorable

- Le Comité consultatif donne un avis Favorable -

11 Abstentions et 12 Pour sous réserve des conditions annoncées par le gestionnaire

III/ Demandes d'Autorisation 2017

1 - Bagueage Bécasse au Chien

Historique du projet : Demande de GABET Armand, Inspecteur de l'environnement Service départemental de Drôme ONCFS, du 10 mai 2017, d'utilisation de chiens dans la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors pour le bagueage de poussins de bécasse. Cette demande est un renouvellement d'une autorisation (2016/2017). Chaque opération de bagueage doit faire l'objet d'un rapport mais il n'y a pas eu de bagueage pendant cette période. Cette demande est faite par anticipation.

Interventions des membres du comité :

Bernard Boutin – représentant de Vercors Nature – se questionne quant au relationnel par rapport aux usagers de la Réserve qui se voient eux interdire la présence de chien.

Les fédérations départementales des Chasseurs précisent que ces actions permettent d'ajuster les plans de chasse.

Franck Boni – ONCFS SD 26 – précise qu'il n'y a pas de prospection systématique, les bagueurs n'interviennent que sur informations de découverte de bécasse faites par des bergers, gardes, randonneurs etc ... et que ces opérations sont réalisées par des personnels ONCFS.

Avis du Gestionnaire → Favorable sous conditions

- Etre en possession de l'autorisation lors des baguages
- Respecter la réglementation de la Réserve
- Solliciter auprès des services de la Réserve une autorisation de circulation en véhicule à moteur, le cas échéant.
- Prévenir les services de la Réserve naturelle des dates d'intervention.
- Fournir à la Réserve les fiches d'observation de nid ou de nichée prévues à cet effet, ainsi que les données cartographiques.
- Fournir un rapport de cette opération.

Avis DREAL → Favorable sous conditions énoncées par le gestionnaire

- Le Comité consultatif donne un avis Favorable -

3 Contre, 2 Abstentions et 18 Pour, sous réserve des conditions annoncées par le gestionnaire

2 - Travaux cabane abri Chaumailoux : Hélicoptage et campement

Rappel du contexte :

Autorisation donnée en 2016 pour la restauration à l'identique de la cabane abri de Chaumailoux.

La consultation des architectes a été faite - Les travaux sont à prévoir pour automne 2017.

Le dossier de l'architecte sera présenté à la commission départementale de la nature et des sites CDNPS pour avis avant les travaux, en lien avec le site classé du Pas de l'Aiguille.

Le financement sera porté par la Réserve puisque le montant estimé des travaux ne permet pas d'être éligible aux subventions de la Région.

Autorisations :

→ demande d'autorisation pour un éventuel Hélicoptage de matériel (le transport par ânier sera privilégié dans la mesure du possible)

→ demande d'autorisation pour un éventuel campement à destination des ouvriers.

Avis du Gestionnaire → Favorable

Avis DREAL → Favorable

- Le Comité consultatif donne un avis favorable à l'unanimité -

3 - Cicatrisation de pistes sur Tussac : Campement

Demande de REVOLAT Jean - Educateur Technique ESAT Croix Rouge Recoubeaux, de mener un chantier pour limiter le phénomène d'érosion sur la partie Est du Prés de Toine (secteur Tussac).

Objectifs : Comblent les zones érodées avec matériaux de l'emprise

Contexte : Après Tussac, il y a une vraie marche impraticable pour les véhicules, les travaux seront réalisés sans outillage lourd, à l'aide de pioche et de pelle.

Cette piste est utilisée par les éleveurs, berger, gardes de la Réserve et le conseil départemental de la Drôme. Il n'y a jamais eu de travaux dans ce secteur.

Calendrier - Après le départ des troupeaux pour éviter le dérangement

Demande → autorisation pour un éventuel campement

Avis du Gestionnaire → favorable sous conditions :

- Les dates de l'action seront communiquées en amont au gestionnaire
- Les matériaux prévus pour les enrochements devront être pris localement.
- S'assurer du départ des troupeaux.

Avis DREAL → favorable

- Le Comité consultatif donne un avis favorable à l'unanimité -

4 - Point Information sur les demandes d'autorisations en cours ou à venir

- projets de demande d'**autorisation de l'ONF** qui seront soumis lors du prochain comité consultatif

1/ de mise en place de mirador (une dizaine maximum) à destination des activités cynégétiques

→ les gardes de la réserve vont accompagner l'ONF pour identifier les possibles localisations

2/ Mise en place de panneaux d'information sur la RBI

- RBI - **protocole PSDRF** - le 2eme passage en cours, toutes les placettes seront faites sur l'année 2017. Pour rappel le conseil scientifique avait demandé, en 2016, de réaliser des placettes hors RBI. Le rapport sera disponible en fin d'année et la comparaison des résultats RBI / hors RBI sera effectuée en 2018.

- Dominique Narboux - représentante de l'ADEM - précise qu'un projet concernant le changement de bêche de l'impluvium et le débroussaillage des genévriers sur l'alpage de Glandasse sera soumis lors du prochain comité consultatif.

- Information sur l' **opération Mont Aiguille** - Le site témoin a été choisi ⇒ Tête chevalière
La pose des appareils de mesure météorologique, conformément à la demande d'autorisation, se fera les 6 et 7 juillet. La station météo (donnée par le LTHE) pourrait être mise à l'emplacement des installations d'IRSTerre en remettant le site en état avec eux (site déjà à vocation scientifique accepté par les promeneurs, bonne couverture téléphonique, du matériel à réutiliser, pas d'autorisation lourde à demander...)

- Inventaire **CBNA** (Luc Garraud) viendra réaliser des inventaires floristiques sur les ENS du département (Glandasse Jardin du Roy)

dates prévues: 18 19 et 20 juillet. Demande d'autorisation de circuler jusqu'au jardin du Roy et sollicitation de l'ONF pour utiliser la piste d'accès au Serre des Granges.

Les données récoltées seront disponibles dans le cadre de la gestion de la Réserve.

- Stage « Flore » à la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors - en cours → Les objectifs du stage sont de faire un état des lieux des connaissances, de vérifier certaines données douteuses et de définir ses enjeux afin de proposer un plan d'action spécifique à la flore pour les années à venir.

- Le **carottage de la Tourbière de Chevalière** a eu lieu le 16 juin : Prélèvement jusqu'à 2 m 60 de profondeur. Les résultats sont en cours d'analyse, la présentation des résultats sera faite lors du prochain comité consultatif de novembre 2017.

- **Réintroduction du Gypaète barbu** dans le cadre du LIFE GYPCONNECT- Le campement à destination des stagiaires, conformément à la demande d'autorisation, a bien été mis en place à côté de la bergerie de Tussac.

La phase de surveillance des deux gypaètes s'est bien déroulée.

L'ouverture de la cavité, initialement prévue le 3 juillet, a été reportée de quelques jours, due à des problèmes de la balise GPS d'un des oiseaux.

- **Information sur le tournage d'un Film ARTE/GEO - Life -**

Une équipe de télévision d'ARTE/GEO réalise un documentaire de 52 min sur les vautours et leurs relations avec l'homme et souhaite, notamment à l'occasion du LIFE GYPCONNECT disposer des autorisations nécessaires pour filmer quelques séquences vidéographiques dans l'emprise de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors. L'équipe de télévision composée d'un reporter, d'un caméraman et d'un ingénieur du son sera accompagnée du coordinateur du LIFE GYPCONNECT et d'un garde de la réserve naturelle.

IV/ Questions Diverses

- **VTTAE** - pour rappel, à l'automne 2016 lors du vote du nouvel arrêté d'application du décret de classement de la Réserve naturelle - la pratique du VTTAE, avait été assimilée à des véhicules à moteur donc de fait, interdite au sein de la Réserve naturelle. Le code de la route précise que le VTTAE selon certains critères à respecter (puissance de 250 W maxi, vitesse de 25 km/h maxi, pédalage obligatoire) est assimilé à un cycle et non un véhicule à moteur.

Les fédérations de cycliste et certains professionnels locaux ont interpellé la Réserve et les services de l'Etat quant à leur désaccord sur l'interprétation des textes et ont sollicité une concertation.

Les déplacements doux, sont un mode de déplacement d'avenir sur le territoire et il y a une vraie politique de l'Etat pour promouvoir cette activité, la concertation sera donc menée par le Sous préfet à l'automne prochain. Un courrier du Préfet a été envoyé aux pétitionnaires en ce sens.

Agnès Tregret - Elue référente à la Réserve naturelle - souligne que le gestionnaire restera vigilant quant aux explications données aux professionnels du VTTAE.

Monsieur le Sous préfet précise que les professionnels devront argumenter pourquoi il est si important pour eux de traverser la Réserve, alors que cela représente seulement 1 % des pistes praticables sur le territoire du Parc naturel régional du Vercors.

- Information **Glandass'Trail**

Rappel du contexte : Ce projet de manifestation à l'ordre du jour du précédent comité consultatif de mars 2017 avait reçu un avis défavorable (16 votes contre - 6 abstentions - 3 pour) .

Le gestionnaire, ayant découvert ce projet de Trail sur le territoire de la Réserve à l'automne 2016, avait pris contact avec l'organisateur pour lui préciser les démarches et les demandes d'autorisations nécessaires pour une manifestation de ce type. Le gestionnaire a accompagné l'organisateur dans ces démarches jusqu'au passage en comité consultatif en mars 2017. A l'issue du comité consultatif les services de la Réserve ont informé l'organisateur du vote défavorable mais la communication sur ce projet a été maintenue.

Une convocation de l'organisateur a été initiée par Monsieur le Sous Préfet pour lui notifier que la manifestation ne se tiendrait pas sur la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors.

Le gestionnaire a adressé un courrier à l'organisateur (transmis à tous les membres du comité consultatif pour information) pour faire suite au communiqué de mai 2017, à destination des trailers pré-inscrits. En effet au-delà du fait que ce communiqué n'informe que très partiellement les coureurs des raisons pour lesquelles le projet a été ajourné, il est également diffamatoire, puisqu'il laisse entendre que c'est seulement en raison du refus de 2 communes que la course n'aura pas lieu

Bernard Ravet - représentant de la commune de Châtillon-en-Diois - précise que la commune de Châtillon aimerait que la polémique se termine, cette manifestation représentait un intérêt économique et aujourd'hui ce sont des communes hors Parc qui vont en bénéficier. Il souhaite une équité dans le futur pour les manifestations sportives.

Monsieur le Sous préfet - précise qu'il a conscience des effets positifs et des retombées de ce type d'épreuve mais il ne faut pas s'affranchir des règlements et déplore la communication des organisateurs par voie de presse.

Bertrand Vaussenat - représentant de La Chapelle en Vercors - apporte son témoignage et précise qu'il est tout à fait possible d'organiser des trails dans le Vercors dans de bonnes conditions. Notamment concernant le Trail du Vercors, dans le coeur du Vercors, qui est un des premiers trails en France, les organisateurs rencontrent tous les éleveurs et les propriétaires en amont et les démarches se passent bien .

- **VéloVert Festival** - la manifestation s'est déroulée les 4 et 5 juin, conformément à l'autorisation. Un bilan de cette manifestation doit être remis au gestionnaire dans les 2 mois. Il a été constaté un Problème de balisage et d'inscription réversible fait à la bombe de peinture. Le gestionnaire mentionnera ce point lors des échanges pour le bilan de la manifestation avec les organisateurs.

- Rencontres des **communes RN / Site N 2000**

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 des Hauts Plateaux du Vercors, les communes se sont vu proposer des temps d'échanges autour de différents dispositifs (N2000/RN), à cette occasion une ébauche des documents explicatifs « N 2000 - Fonctionnement » et « Fonctionnement d'une RN » ont été présentés. Il reste à rencontrer : St Agnan, St Michel les portes, Corrençon, Chichilianne et Romeyer

Bertrand Vaussenat - représentant de La-Chapelle-en-Vercors - et Bernard Ravet - représentant de Châtillon-en-Diois, présents lors de ses rencontres, précisent que ces temps d'échange ont été très appréciés des communes, car ils répondent aux attentes des communes.

- **Pastoralisme** - démarrage estive 2017

Cette saison débute avec des inquiétudes pour eau (Jardin du Roy, gourde Grande Cabane, citerne Rancou ...), les relevés Biomasse ont eu lieu et il est constaté moins d'herbe sur les alpages.

Certains éleveurs ont pris la décision de monter moins de bêtes pour l'instant.

Les Panneaux d'information pour le respect de la tranquillité des Bergers sont en cours, le cas échéant, des détournements des cabanes sont prévus, vu en lien avec les éleveurs et les bergers.

Dominique Narboux - représentante de l'ADEM - précise que la Chambre de l'Agriculture a annoncé 40 % d'herbe en moins. Elle souligne que les éleveurs s'adaptent plus facilement au manque de ressources fourragères qu'au problème de prédation.

Les livrets d'accueil dans les cabanes abris sont en cours, pour l'instant, et pour cette estive, seule la fiche Pastoralisme est jointe, ce livret aura pour objectif d'apporter des éléments sur les différentes activités qui se pratiquent sur la Réserve (pastorales mais aussi chasse, sylviculture, activité scientifique,). Ces différentes « fiches activités » sont conçues par les membres des différents groupes de travail de la Réserve (groupe pastoralisme, groupe Chasse, etc...)

- le **Groupe technique Chasse** s'est réuni le 30 juin 2017.

Cette rencontre a permis d'avancer, notamment sur les aspects « communication », avec les projets de réalisation d'une carte « zones chassables » et de création de panneaux en période d'ouverture de chasse avec pour objectif de mieux faire comprendre pourquoi les chiens sont autorisés pendant cette période de chasse. Des panneaux seront mis lors des battues. La Fédération des Chasseurs de l'Isère travaille sur des outils de communication, notamment la construction d'une application qui devrait être mise en œuvre pour la saison chasse 2017/2018, La Fédération de la Drôme est intéressée par cette application qui pourrait être mutualisée.

Il a été évoqué la possibilité d'une section dédiée sur le site web du Parc pour communiquer sur la chasse, la connaissance de cette activité, les suivis réalisés, etc...

Les enjeux connaissances du groupe chasse, tels que défini dans la convention Chasse/ connaissance annexée à l'arrêté d'application du décret de classement de la Réserve, sont toujours présents dans les esprits : on attend que l'ONCFS recrute une personne pour l'OGFH afin de définir ensemble les modalités.

Bernard Boutin - Vercors Nature - souligne que la chasse dans une Réserve doit être exemplaire, les jours de non chasse doivent être communiqués au grand public.

Gérard Allier - association Chasseurs HPV - précise que l'AG s'est tenue il y a quelques jours avec toutes les ACCA, il a été convenu de mettre dans les règlements de chasse de toutes les ACCA, un jour de non chasse homogène sur la Réserve.

Il est prévu de communiquer auprès de toutes les ACCA sur tous les aspects du nouvel arrêté d'application de la Réserve afin que ces données puissent être intégrées aux règlements intérieurs des ACCA.

Bernard Boutin - Vercors Nature - remercie pour la prise en compte des demandes et les avancées importantes.

Au niveau national, il faut noter que sur 94 seules 5 fédérations ont un jour de non chasse dont l'Isère. Un groupe de travail national est créé pour tous les aspects communication, applications, panneaux, etc....

Marie-Paule de Thiersant - LPO - propose que les documents créés dans le cadre du groupe chasse puissent être envoyés pour information aux membres du comité consultatif.

Benoit Betton - responsable pôle GMER - précise qu'il est prévu d'informer les membres du comité lorsque que la vision globale de ce livret sera plus avancée avec la description de toutes les activités et pas se limiter à la communication sur l'activité cynégétique.

- **Information projet Edition GAP - publication sur les Grottes**

Demande concernant un projet de guide intitulé provisoirement " Balades souterraines en Savoie et Dauphiné - Vercors - Chartreuse -Bauges, 38 sorties d'initiation à la spéléologie " réalisé par 2 spéléologues grenoblois Frédéric Boucard et Guillaume Bertrand. Une des grottes est située en Réserve.

Le gestionnaire souhaite donc recueillir l'avis du comité consultatif sur ce projet.

Bruno Veillet- Représentant du CEN - soulève la question de la fréquentation dans la Réserve, et de l'identification des sentiers d'accès du secteur.

Marie Paule de Thiersant - LPO - soulève le problème de intérêt faunistique des galeries si la cible de cette publication identifie le grand public.

- Avancée du projet « **Réserve de Ciel Etoilé** »

Contexte : Une Réserve Internationale de Ciel Etoilé est un territoire qui protège et valorise la qualité de son ciel nocturne à travers diverses actions techniques, scientifiques, éducatives ou culturelles. Le label RICE permet de valoriser les territoires luttant contre la pollution lumineuse. «La Réserve doit comprendre une zone centrale où la noirceur naturelle est préservée au maximum et une région périphérique dans laquelle les collectivités locales, les habitants et les entreprises reconnaissent l'importance du ciel étoilé et s'engagent à le protéger à long terme.» (International Dark-Sky Association).

Reconnu territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPos-CV) depuis fin 2016, conjointement avec Grenoble-Alpes-Métropole, le Vercors souhaite développer son action sur la réduction de la pollution lumineuse en engageant cette dynamique visant à obtenir le label. Dans le cadre de sa politique énergétique, le Parc a mis en place ces dernières années des actions de préservation de l'environnement nocturne notamment au travers de l'évènement annuel du Jour de la Nuit. Cela porte ses fruits, en 2016 ce sont un peu plus de 30 communes qui pratiquent l'extinction lumineuse sur le territoire, et de nombreuses communes ont rénové leur éclairage public. Le territoire semble donc tout à fait propice au développement d'un projet d'une telle ampleur. Géographiquement, la zone cœur de la RICE correspondrait à la Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors et serait entourée d'une zone périphérique comprenant l'ensemble du territoire du Parc du Vercors

Des mesures d'intensité lumineuse nocturne ont été effectuées par les gardes notamment lors des comptages lagopèdes. Une réunion d'information à destination des élus se tiendra le 6 juillet.

- **La mission de Conservation**

Patrick Deldon - Directeur par intérim du Parc du Vercors - précise que le gestionnaire de la Réserve réfléchit actuellement à la fin de carrière de Pierre- Eymard Biron, conservateur de la Réserve . Une réflexion est menée afin de valoriser des connaissances, notamment avec un partenariat avec la Métropole des Alpes : la possibilité d'un poste « connaissance » au sein du Parc est étudiée. Le Parc du Vercors travaille sur une réorganisation interne de ses différents services dont la Réserve naturelle.

Le gestionnaire organise la suite en lien avec la DREAL, un recrutement pourrait avoir lieu à l'automne, de plus amples informations seront communiquées lors du prochain comité consultatif de novembre 2017.

Pendant cette période transitoire l'interlocuteur pour la Réserve naturelle au sein du Parc est Benoit Betton, et pour tout échange par mail, il convient d'utiliser l'adresse générique de la Réserve : reserve.naturelle@pnr-vercors.fr

L'ordre du jour étant épuisé, le Sous Préfet remercie les membres du comité consultatif, le gestionnaire et ses équipes, et lève la séance à 18 h 00.

Le prochain comité consultatif aura lieu le **15 Novembre 2017**, le lieu sera précisé ultérieurement.